

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

BILLETTERIE

1. Les tarifs de billetterie appliqués par la commune d'AVOINE sont encadrés par la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2024.
2. Les prix des billets sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Ils sont exempts de tous frais supplémentaires de gestion, de réservation, de livraison ou de transaction bancaire.
3. Le tarif réduit est exclusivement réservé aux enfants, scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé et aux détenteurs d'une carte CMI invalidité à la date du spectacle. Chaque acheteur se prévalant d'un tarif réduit devra être en mesure de présenter à l'entrée de la salle de spectacles, tout document officiel valide attestant de son appartenance à l'une de ces catégories à la date d'achat.
4. Le tarif abonné est accordé pour l'achat d'un minimum de trois places au choix sur la saison 2024/2025 (hors spectacles du 18 janvier 2025 ou du 8 mars 2025).
5. Un tarif préférentiel est proposé aux comités d'entreprises. Renseignements en Mairie.
6. Chaque billet en vente constitue un droit d'entrée dématérialisé (billet électronique).
7. Pour tout achat sur le site de vente en ligne <https://billetterie.ville-avoine.fr>, les billets sont téléchargeables sur le compte de l'acheteur après constat de son paiement. Preuves d'achat, ils sont, soit imprimés par l'acheteur, soit téléchargés sur un téléphone mobile permettant l'affichage à l'écran, en conséquence de quoi, l'acheteur devra présenter à l'entrée de la salle de spectacles, le billet ou les billets imprimés par ses soins ou téléchargés sur son téléphone mobile. Pour tout achat à la Mairie d'Avoine, au service culturel, et au guichet de la salle de spectacles, la preuve d'achat sera remise en main propre à l'acheteur.
8. Le contrôle des billets imprimés ou téléchargés est réalisé par des appareils lecteurs de code barre lors de l'accès à l'évènement pour lequel ils sont valables.
9. Concernant les billets imprimés par l'acheteur, les informations figurant sur le billet ainsi que le code barre doivent être bien lisibles. Les billets illisibles, endommagés, souillés ou imprimés de façon incomplète ne seront pas acceptés et non valables. L'acheteur devra par ailleurs veiller au bon affichage et à la bonne lisibilité des informations sur son téléphone mobile.
10. Un billet est uniquement valable pour la manifestation à laquelle il donne droit. Ces informations sont mentionnées sur le billet : le nom du spectacle, le lieu de la manifestation, la date de la manifestation, l'heure de la manifestation.
11. Les billets ne sont ni échangeables, ni remboursables même en cas de perte ou de vol. Aucun duplicata ne sera délivré et toute revente est interdite à un prix supérieur au prix d'achat.
12. Il est strictement interdit de contrefaire, dupliquer ou reproduire un billet électronique. La reproduction et l'utilisation de la copie de ce billet sont passibles de poursuites pénales.
13. En cas d'annulation du spectacle, un remboursement des billets est prévu.

ABONNEMENT

14. L'abonnement est strictement personnel et nominatif. Il donne accès au tarif abonné ainsi qu'une gratuité au spectacle du 18 janvier 2025 ou du 8 mars 2025 pour l'achat de trois spectacles minimum au choix (hors spectacles du 18 janvier 2025 ou du 8 mars 2025). Pour générer un abonnement, les spectacles doivent être commandés lors du premier achat sur la saison 2024/2025. Tous billets supplémentaires acquis lors d'achats postérieurs passeront également au tarif abonné.
15. L'abonnement est nominatif, personnel et incessible. Il n'est ni échangeable ni remboursable. Aucun duplicata ne sera délivré et toute revente est interdite.

PAIEMENT ET DONNEES PERSONNELLES

16. Tout paiement effectué à partir du site <https://billetterie.ville-avoine.fr>, se fait exclusivement par carte bancaire après acceptation par l'acheteur des présentes conditions générales de vente.
17. Le paiement en ligne se fait avec l'interface sécurisée PAYBOX SYSTEMS.
18. Seule l'acceptation du paiement par PAYBOX SYSTEMS vaut validation de la vente et entraîne l'édition des billets et ou numéro d'abonné.
19. Les données personnelles et confidentielles collectées lors des transactions sont exclusivement destinées à la gestion des dossiers billetterie et fichiers abonnés et ne sont à aucun moment destinées à être vendues, commercialisées ou louées à un tiers.
20. L'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur ses informations personnelles, en adressant un courrier libellé à l'adresse suivante :

MAIRIE D'AVOINE
34, rue Marcel Vignaud
37420 AVOINE

ou par courriel à l'adresse serviceculturel@ville-avoine.fr

CONTACT

21. Pour toutes informations, suggestions ou réclamations, merci d'écrire à l'adresse suivante :

MAIRIE D'AVOINE
34, rue Marcel Vignaud
37420 AVOINE

ou par courriel à l'adresse serviceculturel@ville-avoine.fr

Téléphone : 02 47 98 11 15

DROIT APPLICABLE – LITIGES

22. Les ventes de billets effectuées sur le site <https://billetterie.ville-avoine.fr> sont soumises au droit français. En cas de litige, les tribunaux français auront compétence exclusive.

MENTIONS LEGALES

MAIRIE D'AVOINE

Siège social : 34, rue Marcel Vignaud 37420 AVOINE

Directeur de la publication : GODOY Didier, Maire

Editeur de la solution « la billetterie par Supersoniks » :

SARL SUPERSONIKS – 22 rue du Docteur Bretonneau à Tours (37000)

Hébergeur du site <https://billetterie.ville-avoine.fr>

Gandi SAS 15 place de la Nation à Paris (75011)